

Enfants de djihadistes : la Belgique prend des risques

La politique de rapatriement des « enfants de Daesh » manque de clarté. Le risque de les voir se retourner contre l'Occident augmente.

Selon les services de renseignements, il y aurait en Syrie et en Irak 162 mineurs dont un des deux parents au moins est un combattant belge. Le sort de ces enfants est au centre d'un rapport de Rik Coolsaet, spécialiste des relations internationales (UGent), et Thomas Renard, chercheur à l'Institut Royal des Relations Internationales (Egmont). Ils y analysent les dilemmes politiques, juridiques et moraux liés au rapatriement de ces enfants de djihadistes.

Les deux chercheurs pointent l'urgence « d'élaborer une stratégie claire à l'égard de ces enfants ». Ils expliquent l'importance d'organiser le rapatriement de manière active et cohérente : « *Grandir dans*

des camps de détention sans aucune perspective risque de créer une génération d'adolescents frustrés et rancuniers. C'est la condition idéale pour constituer un contingent de réserve apatride pour le djihadisme et les organisations criminelles. » Pour Rik Coolsaet et Thomas Renard, la Belgique doit impérativement clarifier la procédure de retour de ces enfants dont la majorité est sans doute encore capable de s'adapter (ou de se réadapter) aux sociétés occidentales. Ils soulignent que « *plus ils passent de temps dans un environnement hostile, plus ils pourraient être traumatisés et éventuellement entretenir une haine de l'Occident* ». ■

22

22 enfants sont déjà revenus en Belgique et ont été pris en charge.

10

Au-delà de 10 ans, la situation des enfants est inspectée au cas par cas pour savoir s'ils sont victimes ou non.

« Il est temps d'élaborer une stratégie claire pour ces enfants du djihad »

- ▶ Un rapport pointe le manque de cohérence dans les politiques de rapatriement des enfants de djihadistes.
- ▶ L'inertie et l'hésitation augmentent le risque de voir ces enfants se retourner plus tard contre l'Occident, estiment les experts.

Aucun Etat ne semble détenir de solution vis-à-vis des enfants des djihadistes. Pourtant, plaident Rik Coolsaet, spécialiste des relations internationales (UGent), et Thomas Renard, chercheur à l'Institut Royal des Relations Internationales (Egmont), dans un rapport sur les dilemmes moraux, juridiques et politiques liés au rapatriement des enfants de Daesh, « *il est urgent d'élaborer une stratégie claire à l'égard de ces enfants* ». Un document d'une dizaine de pages publié ce jeudi et que *Le Soir* a consulté.

Dans leur analyse, les deux chercheurs mettent en évidence l'absence d'homogénéité des politiques mises en place par les États européens et pointent les difficultés, pour les autorités belges, d'établir une stratégie claire et cohérente et une politique de rapatriement systématique des enfants de combattants.

Selon les estimations des services de renseignements, 5.300 Européens, hommes et femmes, ont rejoint Daesh depuis 2012. Un millier d'enfants les ont accompagnés et environ 600 sont

nés dans la zone de guerre. Ce qui porte à près de 7.000 le contingent européen global. On suppose qu'un tiers de ces citoyens, majeurs ou mineurs, sont déjà rentrés chez eux. Les autres sont toujours présents dans les zones de conflits, sont morts ou détenus dans des camps de détention syriens. Une poignée d'entre eux, enfin, attend d'être jugée en Irak. Au final, le problème de l'éventuel retour ne se poserait plus que pour 2.500 *foreign terrorist fighters* (FTF) européens.

Attentisme

Contrairement aux adultes, moins de 10 % des enfants, principalement des Français, sont déjà revenus en Europe, pointe le rapport. Si on s'en réfère à nouveau aux estimations des services de renseignements, au moins 1.400 enfants se trouveraient toujours sur place, dans les zones de combats ou sur les routes syriennes ou irakiennes. Du moins, en théorie. Combien parmi eux ont péri sous les bombes ou sont morts de maladies et de malnutrition ? « *Le nombre réel d'enfants européens qui pourraient potentiellement rentrer chez eux est donc très incertain. Mais selon toute vraisemblance, il ne représentera qu'une fraction de ces 1.400 enfants* », clarifient Rik Coolsaet et Thomas Renard, ajoutant que le double comptage des binationaux peut également venir gonfler les chiffres.

Selon les données livrées par les services de renseignements belges, 162 enfants dont au moins un des parents est belge (ou réside en Belgique) seraient toujours présents en Syrie et en Irak. 13 d'entre eux ont plus de 12 ans et sont donc considérés comme FTF. Depuis 2012, 22 autres sont déjà rentrés au pays. Soit un total de 184 enfants.

Le rapport pointe l'ambiguïté du statut de ces enfants nés en temps de guerre et qui, dans certains cas, y ont pris part.

« *Bien que la plupart des gouvernements considèrent les enfants comme des victimes, au moins jusqu'à un certain âge, aucun d'entre eux n'a pris une position proactive sur leur rapatriement. Aucun gouvernement n'intervient activement pour les exfiltrer (ainsi que leurs mères) et encore moins pour entreprendre des opérations de recherche difficiles. Certains États membres ont fait quelques exceptions pour les enfants détenus en Irak, mais pas en Syrie* », estiment les deux chercheurs. Alors que la Russie ou l'Indonésie, par exemple, ont rapatrié de Syrie une poignée de familles avec enfants.

Confrontées à l'inertie des gouvernements européens, de nombreuses familles se sont tournées vers les ONG, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour les aider à établir (ou rétablir) le contact avec les mères et les enfants (ils seraient une quarantaine) qui se trouveraient dans les camps de déplacés, peut-on encore lire. C'est aussi sur la Croix-Rouge que comptent les pays européens – la Belgique en fait partie – qui ne disposent d'aucun relais diplomatique à Bagdad. Selon Human Rights Watch, des enfants âgés de 9 ans ont déjà été poursuivis et condamnés lors de procès accélérés en Irak. Aucun enfant européen n'est toutefois concerné. Jusqu'à présent...

Rik Coolsaet et Thomas Renard mettent également en évidence la diffi-

culté de négocier le retour des Européens avec des milices kurdes « *impatientes de mettre en œuvre leurs droits souverains de poursuivre les combattants qui ont commis des atrocités sur leur territoire* ». Des citoyens qui, en principe, ont tous droit à l'assistance consulaire.

Victimes ou auteurs ?

Il est là, le vrai dilemme. Au-delà des questions diplomatiques, ce qui bloque les États, c'est le risque de rapatrier des graines de terroristes. Comme le révélait un rapport établi fin 2016 par la Fondation Quilliam pour l'Unesco et l'ONU, Daesh envoyait systématiquement les enfants de plus de 5 ans dans des camps religieux. Après quatre ans d'endoctrinement, ils poursuivaient leur formation dans des camps militaires. La plupart de ces « lionceaux » ont donc évolué dans un environnement

Confrontées à l'inertie des gouvernements européens, de nombreuses familles se sont tournées vers les ONG, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour les aider à établir (ou rétablir) le contact avec les mères et les enfants (ils seraient une quarantaine) qui se trouveraient dans les camps de déplacés, peut-on encore lire. C'est aussi sur la Croix-Rouge que comptent les pays européens – la Belgique en fait partie – qui ne disposent d'aucun relais diplomatique à Bagdad. Selon Human Rights Watch, des enfants âgés de 9 ans ont déjà été poursuivis et condamnés lors de procès accélérés en Irak. Aucun enfant européen n'est toutefois concerné. Jusqu'à présent...

Rik Coolsaet et Thomas Renard mettent également en évidence la difficulté de négocier le retour des Européens avec des milices kurdes « *impatientes de mettre en œuvre leurs droits souverains de poursuivre les combattants qui ont commis des atrocités sur leur territoire* ». Des citoyens qui, en principe, ont tous droit à l'assistance consulaire.

Victimes ou auteurs ?

Il est là, le vrai dilemme. Au-delà des questions diplomatiques, ce qui bloque les États, c'est le risque de rapatrier des graines de terroristes. Comme le révélait un rapport établi fin 2016 par la Fondation Quilliam pour l'Unesco et l'ONU, Daesh envoyait systématiquement les enfants de plus de 5 ans dans des camps religieux. Après quatre ans d'endoctrinement, ils poursuivaient leur formation dans des camps militaires. La plupart de ces « lionceaux » ont donc évolué dans un environnement ultra-violent. Certains ont peut-être même déjà du sang sur les mains. Parviendront-ils à se réintégrer dans nos sociétés ? Fin 2017, le gouvernement

belge a décrété que seuls les enfants de moins de 10 ans sont automatiquement considérés comme des victimes. Pour les autres : c'est au cas par cas.

Autre inconnue, relèvent les deux experts : l'attitude des parents. « *S'ils ne sont pas déradicalisés ou, du moins, désengagés de la violence terroriste, ils risquent d'éduquer leurs enfants dans une attitude hostile et violente à l'égard du pays dans lequel ils sont retournés* ». A contrario, le non-rapatriement de ces enfants et l'approche passive des États pourraient, à long terme, s'avérer plus risqués encore. « *Grandir dans des camps de détention sans aucune perspective risque de créer une génération d'adolescents frustrés et rancuniers. C'est la condition idéale pour constituer un contingent de réserve apatride pour le djihadisme et les organisations criminelles* ».

Ne pas laisser la haine s'installer

Une autre réalité est à prendre en compte : sur les 149 enfants liés à la Belgique et qui se trouveraient toujours en Syrie ou en Irak, 80 % sont nés là-bas. La grande majorité de ces petits Belges a donc moins de 6 ans et n'a pas été scolarisée ou entraînée militairement sous le califat, souligne le rapport. D'autres ont plus que probablement péri. « *Il est donc impossible de prédire combien d'enfants finiront par revenir, et quand* ». Mais leur nombre est probablement moins important que celui auquel on s'attend. Il est à craindre, par contre, que les Kurdes « *qui perdent patience* », ne finissent par renvoyer les familles de FTF en zones de conflit. Et que ces enfants ne finissent à nouveau dans des camps de Daesh ou d'autres groupes terroristes.

Jusqu'ici, estiment Rik Coolsaet et Thomas Renard, le gouvernement n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur les modalités de rapatriement des enfants de djihadistes « *laissant aux familles le soin d'amener les enfants à leurs risques et périls dans un consulat ou une ambassade* ». « *Que le gouvernement change de position ou non* », ajoutent-ils, « *certaines familles sont déjà revenues et d'autres suivront. Les autorités devraient donc sérieusement s'y préparer* ». D'autant que l'accueil de ces enfants de retour en Belgique ne peut actuellement se faire de manière optimale et adéquate en raison de la difficulté de coordonner les différents acteurs de terrain (protection de l'enfance, institutions pour mineurs, équipes médicales, familles d'accueil...).

Pour les deux chercheurs, enfin, il est impératif que la Belgique clarifie la procédure de retour de ces enfants dont la majorité est sans doute encore capable de s'adapter (ou de se réadapter) aux sociétés occidentales. « *Cependant, plus ils passent de temps dans un environnement hostile, plus ils pourraient être*

traumatisés et éventuellement entretenir une haine de l'Occident ». La Belgique doit également faire preuve d'anticipation, notamment dans l'accueil de ces enfants, et améliorer la concertation entre les instances régionales. « Le moment est venu d'agir (...) il est préférable d'aborder le problème tant qu'il semble encore gérable plutôt que de le laisser dans les limbes et de risquer de l'aggraver ». ■

LUDIVINE PONCIAU



suédoise

La politique du « cas par cas »

Comme le soulignent les chercheurs de l'Institut Egmont, « le gouvernement semble être déchiré entre deux logiques distinctes. D'une part, les combattants terroristes adultes ne sont pas les bienvenus, comme l'a clairement déclaré

le ministre de l'Intérieur Jan Jambon début 2018 : leur retour n'est "pas dans l'intérêt stratégique du pays". D'autre part, cette position ne s'étend pas automatiquement aux enfants des combattants étrangers puisque le ministre de la Justice Koen Geens a déclaré qu'il est de "l'obligation" du gouvernement de ramener les enfants belges ».

« On laisse pourrir »

Un gouvernement déchiré, attentiste sur la question des enfants du djihad ? L'opposition abonde. « On assiste à une politique de l'autruche. Le sujet du rapatriement de ces enfants semble tabou, estime Georges Dallemagne (CDH), député spécialiste des questions terroristes. Je

ne vois pas de stratégie, ou en tout cas pas publique. On laisse pourrir la situation. » L'humaniste appelle de ses vœux « une action plus rapide », en particulier pour les enfants en bas âge, qui ne sont pas (encore) radicalisés. « Il faut procéder aux rapatriements plus rapidement, tant pour des raisons humanitaires que pour notre sécurité future. » Georges Dallemagne cite l'exemple d'une famille qu'il suit de près : « Une mère, qui est toujours avec Daesh, avec un enfant de deux mois et un autre de deux ans. Pour eux, nous aurions tout intérêt à trouver une solution. Sinon, on fait face à une bombe à retardement... »

Gilles Vanden Burre, député Ecolo qui a participé à la commission « attentats terroristes », insiste sur les droits hu-

maines : « Si ces enfants sont belges, ils ont le droit de rentrer. Mais il faut les accompagner. Surtout pour les enfants de plus de 10 ans, qui ont été en contact avec l'idéologie violente de l'EI, nous devons mettre en place des procédures pour déconstruire ces discours. Pour le reste, c'est au cas par cas. » L'Ecolo estime que les moyens ne sont pas toujours suffisants : « Le rapport parle d'environ 160 mineurs ? On doit se donner les moyens

de traiter ce problème ! »

Au fédéral, on réfute l'accusation d'attentisme. « Ce sujet, jugé très important, a été abordé maintes fois en conseil des ministres et en conseil national de sécurité. Mais le sujet est extrêmement complexe. Nous avons décidé, depuis que le prétendu califat de Daesh est tombé, d'aborder chaque cas, chaque famille, individuellement, rétorque une source gouvernementale. D'une part, les Affaires

étrangères collaborent avec les autorités locales pour identifier des ressortissants belges. Ensuite, nous regardons si la personne est éligible au retour ou pas. Si c'est un mineur, est-ce que son parent est soupçonné d'actes terroristes ? A-t-il moins de 16 ans ? Moins de 10 ans ? A-t-il subi un endoctrinement ? Etc. Chaque cas est particulier, il serait stupide d'appliquer des règles globales ». ■

L.Co.